

Règlement Vis ton Trip 2024

Article 1 : Organisation

Le Raid « Vis Ton Trip » au Sénégal est organisé par l'association sportive de loi 1901 :
Vis Ton Trip, 3 rue des forces francaises libres 49300 Cholet France

Article 2 : Description

Le Raid « Vis Ton Trip » au Sénégal est à vocation sportive et solidaire et à destination exclusive des femmes majeures et aptes à pratiquer le sport et d'autres activités sportives. Tous les deux jours environ aura lieu une épreuve dite « sportive » suivie d'une action solidaire envers les populations locales ,et découverte du pays hôte.

Article 3 : Dates et programme

Le raid « vis ton trip » Sénégal se déroulera du 14 au 25 Mars 2024 et du 31 Mars 2024 au 11 Avril 2024.

Merci d'indiquer sur quelle semaine vous souhaitez vous positionner dans le formulaire ci-dessous....Les départs se font de Paris avec des retours Paris pour toutes celles qui souhaitent que Vis Ton Trip s'occupe de tout.

Programme Vis Ton Trip

J : Départ Paris
J1 : Ebahissement
J2 : Stupéfaction
J3 : Surprise
J4 : Satisfaction
J5 : Bonheur
J6 : Allégresse
J7 : Eblouissement
J8 : Plaisir
J9 : Epatement
J10 : Sensation
J11 :Retour Paris

Ce programme est volontairement peu explicite car « Vis ton Trip » est une aventure pleine de surprises, mêlant l'humain au culturel, le culturel au sportif et le sportif à l'humain....Ce sera un programme chargé, varié et très enrichissant...Nous nous réservons tout de même le droit de modifier le déroulement du séjour pour des raisons indépendantes de notre volonté (météo, pandémie, attentats...)

Pour des raisons de disponibilités de places d'avion, le départ pourra être avancé ou reculé d'une journée ou plusieurs journées ;

Article 4 : Classement

Un classement sera établi à l'issue de chaque épreuve ainsi qu'un classement général.

Article 5 : Inscription et Engagement

Le montant de l'inscription à Vis ton trip au Sénégal 2024 est fixé à 2290 euros..

Voir article 8 pour la partie solidaire. Ce montant comprend :

- Le vol Aller retour Paris Dakar
- Les transferts en bus, l'hébergement et les repas (sauf le dernier jour), le matériel mis à disposition (VTT et autres), les ravitaillements en eau pendant la course et pendant les repas, l'organisation des courses sportives (fléchages, balisage...), l'assistance médicale, les dossards, le pack Vis ton Trip (surprise), l'assurance individuelle assistance/ rapatriement.

Ce montant ne comprend pas :

- Les pourboires aux chauffeurs et guides (compter environ 50 euros en tout), les consommations et dépenses personnelles, l'assurance annulation. Seuls les repas du dernier jour ne sont pas compris dans l'inscription.

Pour les participantes souhaitant réserver leur billet d'avion, vous déduirez 500 Euros du montant de l'inscription et nous le signaler dans la fiche ci-dessous. Le montant du voyage sera donc ramené à 1790 euros. Nous vous informerons alors du rendez-vous pour l'arrivée à Dakar.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique lors des courses et en cas de vol et dommages survenus pendant la manifestation sportive et la durée du séjour. Un certificat médical sera exigé avant le départ afin d'autoriser la pratique d'activités sportives (datant de moins de 6 mois). Pas de certificat, pas d'activités sportives.

Article 6 : Echéances de paiement

Un premier acompte de 800 euros en un ou plusieurs chèques devra être adressé au moment de l'inscription pour la valider. Vous pourrez payer ensuite le solde en un ou plusieurs chèques en indiquant au dos les dates d'encaissement. Le solde doit être payé deux mois avant la date de départ. Possibilité de régler également par virement bancaire en précisant vos noms et prénoms. (RIB ci-dessous)

Tous les chèques devront être envoyés lors de l'inscription avec les dates d'encaissements au dos.

L'assurance annulation est fixée au prix de 30 Euros , montant à rajouter à l'inscription le cas échéant.

Les chèques devront être envoyés à :

Vis Ton Trip
3 rue des forces françaises libres
49300 Cholet

Le paiement du premier acompte pouvant se faire par chèque ou virement bancaire. Le dossier d'inscription accompagné de la photocopie du passeport devront être envoyés par mail ou éventuellement par la poste.

Si à la date d'inscription, vous n'avez pas de passeport, merci de nous l'indiquer.
Aucun transfert d'inscription à un tiers ne pourra être autorisé quel qu'en soit le motif.

Article 7 : Annulation d'engagement

Les annulations de demande d'inscription ou de demande de remboursement doivent être exprimées par lettre recommandée. Au-delà d'un délai de rétractation de 10 jours, les modalités de remboursement sont les suivantes : (A noter que ces conditions d'annulation sont celles énoncées par notre partenaire voyageur.)

Désistement à plus de 120 jours du départ : 300 euros sont retenus

Entre 120 et 61 jours : 30% du montant total seront retenus

Entre 60 et 30 jours : 50% du montant total seront retenus

Entre 29 et 10 jours : 60% du montant seront retenus

Entre 9 jours et le jour du départ : 100% du montant total seront retenus.

Article 7 Bis : Annulation du séjour

Dans la mesure où le nombre d'inscrites ne seraient pas suffisant ou en cas de force majeure, nous nous réservons le droit d'annuler le séjour. Cette décision d'annuler, hors cas de force majeure ne pourra pas intervenir après le 1^{er} Février et nous vous confirmerons la tenue du voyage dès que le nombre minimal d'inscrites sera atteint. Si nous devons annuler le séjour, nous restituerons l'intégralité des acomptes versés.

Article 7 TER : Annulation du séjour lié à des forces majeures.

L'association VTT ne saurait être responsable de l'annulation du voyage lié à des forces externes majeures (pandémie, attentats, météo, phénomènes climatiques...)

Article 8 : Actions solidaires

Au cours de ce voyage, les participantes auront la possibilité de participer à des actions solidaires à destination de la population locale. Actions diverses.

Les participantes seront mises à contribution pour apporter selon leurs possibilités, des fournitures ou matériels. Nous vous fournirons une liste à ce sujet ultérieurement.

Article 9 : Formalités administratives

Passeport en cours de validité et valable encore 6 mois minimum après la date de retour. Si vous n'avez pas encore de passeport, merci de nous le préciser.

Article 10 : Pourboires

Nous prendrons en charge tous les pourboires pour les porteurs et les hôtels. Les pourboires classiques du guide ou du chauffeur seront laissés à votre appréciation. Il faut compter une somme moyenne de 30 Euros pour le guide et 20 Euros pour le chauffeur.

Article 11 : Assurances

Conformément à la législation en vigueur, Vis Ton Trip, a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civiles organisation auprès de SMACL. Nous souscrivons également pour chaque participante une assurance assistance/rapatriement. A noter que cette assurance ne couvre pas les frais d'annulation du séjour (assurance à contracter par ses propres soins ou auprès de Vis ton Trip)

Par ailleurs, nous demandons à chaque participante de fournir au plus tard le jour du départ un certificat médical autorisant à participer aux épreuves sportives (de non-contre indication à la pratique du sport) et datant de moins de 6 mois à la date de la première épreuve. Sans certificat médical, nous ne pouvons autoriser la candidate à participer aux épreuves sportives.

Article 12 : Médiatisation et droit à l'image

Durant tout le séjour, nous prendrons des photos des courses et du séjour. Chaque participante donne droit à son image pour des photos et des films, et l'exploitation qui en sera faite (site internet, reportage télé, presse écrite, réseaux sociaux...)

Toute candidate qui ne souhaite pas apparaître sur les images doit nous le signaler au moment du retour du dossier d'inscription.

Article 13 : Respect des consignes et de la législation sénégalaise

Toute personne inscrite durant ce séjour, s'engage à respecter les consignes de sécurité et d'organisation de l'équipe « Vis Ton Trip » et se conformer aux règles et lois du Sénégal. Tout incident fera l'objet d'un signalement immédiat à l'organisation.

Article 14 : Engagement.

Par le simple fait de s'inscrire, les participantes Vis Ton Trip 2024, s'engagent à se soumettre au règlement, reconnaissent avoir pris connaissance de celui-ci et acceptent d'en respecter toutes les clauses.

Article 15 : Avertissement concernant la drogue (voir www.diplomatie.gouv.fr)

Article 16 : Avertissement concernant les médicaments (voir www.diplomatie.gouv.fr)

Assurances :

Assurance annulation : Fortement conseillée : maladie, accident, décès, dommage habitation, licenciement, mutation MMA Assurances

Assurance rapatriement : Mondial assistance

Obligatoire : rapatriement, frais de recherche et de secours, billet A/R pour membres de la famille, assistance juridique, caution pénale

Directrice de course : Gégé/ Nathalie

Coach sportif et balisage : Natalie/Staff local

Responsable logistique : Gégé/Nathalie/ Falou

Infirmière course : Alex

Coordinatrice action de solidarité : Gégé/ Nathalie/ Valou/ Staff local

IMPORTANT

Les billets d'avion seront achetés avec les noms et prénoms que vous indiquez sur la fiche d'inscription ci-après.

Merci d'indiquer exactement ce qui se trouve sur votre passeport.

S'il y a une erreur les billets sont perdus car généralement ni remboursables, ni modifiables, ni échangeables.

Si vous n'avez pas encore de passeport, indiquez votre nom de jeune fille.

Fiche d'inscription ci-dessous

Fiche d'inscription

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

N° Passeport :

Date de délivrance passeport :

Date d'expiration passeport :

Nationalité :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

E-Mail :

Profession :

Taille t-shirt : XS S M L XL

Je souhaite prendre mon billet d'avion moi-même : non - oui (dans ce cas déduire 500 euros)

Choix du séjour : Entourer les dates qui vous conviennent

1ère session : Du 14 au 25 Mars 2024

2ème session : Du 31 Mars au 11 Avril 2024

Personne à contacter en cas de besoin :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

Date :

SIGNATURE :

Merci de bien vouloir imprimer cette page et de nous la retourner par mail
L'acompte pourra être envoyé par courrier ou par virement bancaire à :

Géraldine Martin
Association Vis Ton Trip
3 rue des forces francaises libres
49300 Cholet

Nous vous enverrons alors une confirmation d'inscription.

Vous pouvez nous joindre par mail à vistontripgn@gmail.com ou au 06-77-93-43-31

Titulaire : MME MARTIN GERALDINE
Domiciliation : LES HERBIERS
Code Banque : 14706
Code guichet : 00159
Numéro de compte : 73963684077
Clé RIB : 33
IBAN (International bank account number) : FR76 1470 6001 5973 9636
8407 733
Code BIC (Bank Identification Code) - Code SWIFT : AGRIFRPP847